

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 2 mars 2022

Seule l'initiative sur l'élevage intensif sera soumise au peuple

Avec la décision qu'a prise aujourd'hui le Conseil des États, le contre-projet qu'opposait le Conseil fédéral à l'initiative sur l'élevage intensif n'est plus d'actualité. Seule l'initiative sera soumise au peuple cette année encore. Le Conseil fédéral et le Parlement la rejettent. L'agriculture elle-même la considère comme inutile, car le niveau de bien-être animal en Suisse est déjà très élevé et que l'offre exigée par l'initiative est déjà plus que suffisante.

Aujourd'hui, le Conseil des États a traité de l'initiative sur l'élevage intensif et du contre-projet du Conseil fédéral. Il rejette les deux projets. Pour l'USP, cette décision est à la fois compréhensible et correcte. Le contre-projet aurait mis l'accent sur un tout autre aspect et aurait surtout frappé de plein fouet l'élevage dans les régions de montagne. L'initiative est quant à elle inutile, car la Suisse se distingue par un niveau de bien-être animal très élevé dans l'élevage des animaux de rente et que l'offre exigée existe déjà en quantité plus que suffisante. Une analyse récente de Santé des animaux de rente Suisse a permis d'établir que les études scientifiques ne montraient aucune relation de cause à effet entre la taille du troupeau et le bien-être des animaux. Des prescriptions qualitatives concrètes en matière de protection des animaux apportent davantage au bien-être animal que des limitations maximales des effectifs. La décision du Conseil des États met fin aux délibérations sur l'initiative. Cette dernière sera soumise au vote du peuple cette année encore. Une acceptation affaiblirait la production indigène, limiterait la liberté de choix, encouragerait les importations ainsi que le tourisme d'achat et ferait grimper les prix des denrées alimentaires d'origine animale.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91

www.sbv-usp.ch